L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX [illegible] NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE 1862. Entre les rues Bienville et Conti.

MERCREDI MATIN, 31 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. P. Boisseau, rue des Magasins, entre Lafayette et Girod, vente de maïs, avoine, foin, bœuf, porc, beurre, huile d'olive, liqueurs, &c.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, encoignure Gravier et Magasins—lager beer, vin du Rhin, amer, &c.

Par R. T. Montgomery, rue de la Commune No 24, et rue du Canal, ancien No 37—bœuf Fulton Market, porc, café, thé, viandes cuites, &c.

A onze heures, dans la rue Front Levée, No 3, et dans la rue Fulton, No 16—beurre Goshen de choix, oignons, &c.—A midi, dans la rue du Camp, No 93—bœuf Fulton Market, cafés frais, thés, avoine, drèche, &c.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41—marchandises sèches, vêtements, rubans et chapeaux.

Par R. Scott, à 4 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue Toulouse—graisse de premier choix—A la même heure, au poteau 22, 2me District—son, amidon, chandelles, cordes, &c.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 & 47, rue Vieille-Levée—velours soie, rubans velours, rubans pour chapeaux, couvertures laine, &c.

Nouvelles du Sud et du Nord,

PAR LA VOIE DU SUD.

Nouvelles de Washington, de New-York, de Richmond, de Nashville, de Murfreesboro, de Mobile, de Charleston, de Corinth, de Vicksburg, &c., &c.

Le *National Advocate* a reçu le *Mobile Register* du 24 et l'*Appeal* de Jackson du 25 courant, où il a puisé les nouvelles qui suivent:

Richmond, 22 décembre.—W. H. Seward, secrétaire d'Etat du cabinet de Lincoln, et son fils, assistant-secrétaire, ont donné leur démission et se sont retirés du cabinet. On croit que tout le cabinet les suivra. Le général Halleck sera naturellement remplacé. Burnside a donné sa démission.

Richmond, 22 décembre—Le général Hampton a fait un circuit autour des lignes de l'ennemi et l'a trouvé en force sur le Bull Run, près de Dumfrie, se mouvant lentement vers Washington. La cavalerie de Hampton a détruit un grand nombre de wagons des trains fédéraux et a pris quelques prisonniers.

Richmond, 22 décembre—Les journaux publieront demain une proclamation du Président Davis, relative au meurtre de Mumford à la Nouvelle-Orléans par Butler. Elle passe en revue la cause du meurtre et la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre les généraux Lee et Halleck. La conclusion diplomatie du commandant en chef fédéral y est pleinement exposée. Le Président dit que Halleck avait promis des explications qu'il n'a jamais données, et qu'il n'a pas répondu à certaines questions de Lee, ce que le Président regarde comme une admission de la culpabilité de Butler.

Le président déclare Butler un criminel et dit: J'ordonne qu'il ne soit plus considéré ou traité simplement comme un ennemi public des Etats Confédérés, mais comme un bandit et un ennemi commun du genre humain, et que dans le cas où il serait pris l'officier qui commandera la force qui l'aura capturé le fasse immédiatement exécuter par la pendaison; et, j'ordonne, en outre qu'aucun officier commissionné des Etats-Unis fait prisonnier ne soit relâché sur parole avant d'être échangé, jusqu'à ce que le dit Butler ait reçu la juste punition due à ses crimes; et que tous les officiers sous le commandement de Butler soient considérés comme des criminels, méritant la mort, et soient, quand ils seront capturés, réservés pour être exécutés.

Richmond, 22 décembre.—On a reçu avis que 170 fédéraux capturés par la cavalerie de Hampton, près de Dumfries, étaient arrivés à Gordonsville; on a pris 50 wagons. On croit que les fédéraux se replient de Port Royal sur le Potomac. Les derniers avis du Nord avouent que l'armée de Burnside a été complètement battue et est démoralisée.

Le gouverneur Letcher a ordonné que 200 fédéraux faits prisonniers par Floyd fussent incarcérés jusqu'à ce que Zarvonia, qui a capturé le St-Nicholas, soit relâché. On a mis sous parole 950 prisonniers fédéraux qui vont être échangés.

Le colonel Davidson télégraphie de Staunton qu'une dépêche digne de foi de Winchester porte que Burnside a été remplacé par le major général Frémont dans le commandement de l'armée du Potomac.

Une dépêche de l'*Enquirer* contient des avis du Nord jusqu'au 20 courant.

Le *Washington Star* parle d'un caucus des républicains ayant pour objet la reconstruction du cabinet, et il pense que tous les collègues de Seward suivront son exemple. Le *Philadelphia Enquirer* dit que Burnside s'est retiré.

Vicksburg, 29 déc.—La flotte de l'ennemi augmente sur le Yazoo. Deux canonnières, un bélier et deux transports sont arrivés ce matin. Plusieurs canonnières ont remonté le Yazoo en bombardant les bois toute la journée. On a vu dans la soirée un grand feu. On croit que l'ennemi brûle des maisons pour se venger de la perte du "Cairo", coulé la semaine dernière.

Le président et le général Johnston sont partis ce matin pour Jackson.

Chattanooga, 24 décembre—Le "Louisville Journal" du 19 dit à propos de la bataille de Fredericksburg: "c'est pénible, c'est désolant de lire le récit de l'horrible massacre de nos troupes à Fredericksburg. Le carnage a été réellement effroyable." Il ajoute: "la guerre ne peut être poursuivie plus longtemps comme elle l'a été."

Ce journal a une dépêche ainsi conçue: New York, 18 décembre—Le général French est allé au combat avec 7000 hommes, et deux jours après la bataille, 1200 seulement répondaient à l'appel. La perte totale est de 13,053.

Un écrivain du "Philadelphia Inquirer" évalue la perte à 15,000.

Selma, 23 décembre.—Le "Reporter" de ce matin dit que des passagers venus par le train du soir de Meridian rapportent que 5000 hommes de cavalerie, sous Van Dorn, sont entrés dans Corinth, dimanche, ont dispersé les fédéraux et ont pris possession de la place.

Richmond, 21 déc—Dans sa dernière incursion le général Hampton a capturé des wagons de cantiniers chargés de provisions pour la Noël, plusieurs étaient marqués pour Burnside. Il a capturé et amené 32 wagons neufs attelés de six mules chacun. Le général Hampton a rencontré un régiment [illegible] avec sa brigade de [illegible] depuis l'ouverture de la campagne [illegible]. Deux cents prisonniers faits par lui [illegible] aujourd'hui.

[illegible] C. Underwood, l'espion capturé par [illegible], est celui qui, le premier, a levé l'étendard républicain noir en Virginie.

[illegible] passagers arrivés par le train du soir [illegible] que rien n'est changé dans la situation à [illegible] Fredericksburg.

Le *Richmond Enquirer*, à des journaux du 22:

Le *Herald* dit que Seward et Chase ont certainement donné leur démission. Seward ne [illegible] pas, et Halleck et Stanton sont conservés. [illegible] ne restera pas si Seward quitte. [illegible] Frémont comme le candidat radical pour le poste de commandant en chef et [illegible] comme le candidat conservateur.

Le *World* dit que la journée de dimanche a été triste qu'on ait connue à Washington [illegible] retenu, les gouverneurs nouvellement [illegible] de six grands Etats retireront leurs [illegible] et demanderont un changement de politique.

Une dépêche de Washington, de dimanche à minuit, dit que le Président a annoncé qu'il est juge de la conduite de ses armées et qu'il ne sera pas influencé par ce que lui dicteront les sénateurs.

Burnside était à Washington dimanche, et on a télégraphié de son quartier-général, le 21, que son état-major ne connaissait pas sa démission.

L'or a haussé de un pour cent à New-York à la nouvelle de la démission de Seward.

Chattanooga, 23 décembre—Une dépêche de Tuscumbia du 22, adressée au *Rebel*, porte:

Un monsieur qui vient d'arriver avec le corps de son frère tué à Lexington, dit que le général Forrest a attaqué et mis en déroute les fédéraux le 18, a pris une batterie et des chevaux, 40 prisonniers, 500 carabines et 300 chevaux, ainsi que plusieurs centaines de selles et des provisions en abondance. Des citoyens portent les forces de l'ennemi à 5,000 hommes avec de nouvelles recrues. Notre perte a été légère. Un homme dit que les fédéraux sont revenus d'Okolona.

Murfreesboro, 23 déc—Le général Forrest a capturé Lexington, comté de Henderson, Tennessee, le 18, avec 300 prisonniers et des munitions. Il était parti dans l'intention d'éclipser l'exploit de Morgan à Hartsville, et il n'est que son début. Il a sans doute pris Jackson, Tennessee.

Les autorités militaires n'ajoutent pas foi au bruit que Rosencranz retirera une partie de son armée de Nashville; on croit, au contraire, qu'il sortira et livrera bataille. Le général Maxey, du Texas, a reçu un commandement dans l'armée de Pemberton.

Richmond 23 décembre—Trois canonnières fédérales ont remonté, il y a quelques jours, la rivière Blackwater, et ont été repoussées par la troupe du général Pryor.

Le *N. Y. World* dit qu'on ne fera pas, cet hiver, d'autre tentative pour arriver à Richmond. Les steamers *Pembo*, *Harriet*, *Pickney*, *Justice*, et *Merrimac*, avec des cargaisons pour les Confédérés sont arrivés aux Bermudes.

Thomas W. Hall, ex-rédacteur du *Baltimore South and Exchange*, qui avait été incarcéré dans les forts Warren et McHenry environ un an, est arrivé à Richmond.

Des avis de Fauquier porte que des corps considérables de fédéraux sont à Manassas et paraissent se mouvoir vers le Nord.

Petersburg 24 décembre—Lundi, le général Pryor, avec un petit détachement, a attaqué une force fédérale de plusieurs centaines d'hommes stationnée à Isle of Wight Court House pour faire l'élection d'un représentant au congrès fédéral. A la première charge, les protecteurs du général Dix ont fui en grande confusion et ont été poursuivis à la course jusqu'à dix milles. Notre perte a été insignifiante. Pryor et ses hommes ont ensuite visité Smithfield.

[illegible] des journaux du Nord.

Richmond, 24 décembre.—Le *Herald* dit que [illegible] l'armée ne se soumettront à Frémont [illegible] les radicaux [illegible].

[illegible] le *Herald*, Chase peut être nommé [illegible] R. J. Walker, secrétaire du trésor. [illegible] Washington et de Daniel S. [illegible]

[illegible]

[illegible] généreux de son bien [illegible] Hélas, c'en est fait de notre pays [illegible] abandonné, selon toute apparence au plus ignoble destin qu'ait jamais subi un pays jeté sur des écueils par l'imbécillité de ses gouvernants. Le peuple a nommé pour des années un homme que nous devons soutenir tel qu'il est, en cherchant dans ses pasquinades toute la consolation qu'il est possible d'y trouver.

Arrestation d'un voleur de billets de banque.

Augusta, 24 décembre.—Jesse M. Lawson, accusé d'un vol de billets de banque à Columbia, s'était échappé de la geôle jeudi dernier, et a été arrêté hier soir ici. Ce matin quelques billets, non signés, ont été trouvés sur lui. On suppose qu'il appartient à une bande régulièrement organisée.

Incendie à Richmond.

Richmond, 24 décembre—Un incendie, qui a éclaté hier soir dans la salle d'encan de Robinson, Adams & Co., rue Main, a dévoré plusieurs balles de coton. La perte est de 4,000 piastres.

Législature fédérale.

Charleston, 22 déc.—Une dépêche spéciale à l'*Advertiser et Register*, à la date du 22 dit: Les derniers journaux du Nord annoncent que le comité des voies et moyens au Congrès fédéral a rapporté un bill pour l'émission d'un million de piastres en bons des Etats Unis, l'intérêt payable en billets ayant cours légal et le principal en espèces au bout de vingt ans. Le comité propose encore d'émettre six cent millions en billets ayant cours légal. Le bill tend à la suppression virtuelle des banques du Nord, par l'imposition d'une taxe de 30 p. 0/0 sur toute leur circulation au-dessus de la moitié de leur capital payé.

Un autre bill autorise l'organisation de cent régiments de nègres pour servir sept ans, établit une ligne de vapeurs entre New York et Liberia et alloue à ces divers objets le montant des ventes de toutes les propriétés confisquées sur les confédérés.

Crédit confédéré au Nord.

Le *New York Times* dit que des gens au Nord achètent avec empressement les bons confédérés à 50 cts sur la piastre, et le papier particulier des riches habitants du Sud au pair.

De Nassau.

Charleston, 24 déc.—Le steamer *Alabama* a passé devant Aliceton le 1er du courant, pendant que les officiers du *Saratoga* festoyaient à terre avec leur consul. Le steamer *Arizona*, chargé d'armes et de linge, a été capturé, dit-on, par le steamer *Montgomery*, à 90 milles au sud de Mobile. Plusieurs petits navires du Sud sont dernièrement arrivés à la Havane.

Cinq cents sacs de café, avec d'autres provisions, sont arrivés dernièrement dans les ports du Sud. Les goëlettes *Rover* et *Times*, à Nassau, étaient chargées et prêtes à partir.

Le blocus forcé.

Charleston, 21 déc.—Un autre vapeur, avec une cargaison précieuse, est arrivé en sûreté dans un port confédéré.

Un troisième steamer est entré hier soir dans un port du Sud après avoir passé à une portée de pistolet des croiseurs du blocus. Sa cargaison se composait de 220 barillets de poudre, 40 tonneaux de plaques de fer pour canonnières, un lot de carabines, 500 sacs de café, avec des couvertures et d'autres marchandises précieuses. Les dates qu'il apporte de Nassau vont jusqu'au 16 décembre.

On dit que l'amiral Milne est resté à Nassau avec plusieurs steamers de guerre anglais pour surveiller le commodore Wilkes.

Les exploits de l'*Alabama* continuent à jeter la consternation parmi les négociants fédéraux dans les Antilles. On rapporte que les steamers *Carolina* et *Edward Hawkins* qui ont quitté la Havane avec des cargaisons pour le Sud ont été pris.

Fortifications de Nashville.

Mobile, 21 déc—Dépêche spéciale à l'*Advertiser and Register*.

Murfreesboro, 21 déc—Des voyageurs de Nashville rapportent que l'ennemi étend et fortifie la ligne de ses travaux.

Législature de la Caroline du Nord.

Richmond, 22 déc—La législature de la Caroline du Nord s'est ajournée au 19 janvier. L'action sur le bill pour lever des troupes d'Etat parmi les personnes sujettes à la loi de conscription, a été atermoyée après un chaud débat.

DE LA RIVIERE YAZOO.

Nous lisons dans le *Vicksburg Whig* du 25:

Des avis reçus hier du Yazoo confirment l'incendie de la plantation du capitaine Johnson par l'ennemi mardi. Un certain nombre de nos tirailleurs se sont cachés dans les bois et se sont mis à abattre les hommes de l'ennemi sur les bateaux. Ils en ont tué et blessé plusieurs. C'est ce qui a occasionné la canonnade qu'on a entendue mardi. Aucun de nos hommes n'a été tué.

Un monsieur parti hier matin de la colline Snyder nous informe que l'ennemi a de nouveau ouvert le feu au point du jour. Il y a sept canonnières et béliers et neuf transports en face la plantation du capitaine Johnson.

Cinq compagnies du nouveau régiment levé par le colonel Newman, et qui étaient campées près de Winchester, sont parties lundi pour Shelbyville. Bravo, vieux Tennessee! Une autre brave bande ajoutée aux légions de tes enfants déjà en campagne.

NOUVELLES DU FLEUVE.

Attaque probable de Vicksburg.

Le *Memphis Appeal* publié à Jackson, contient les paragraphes suivants dans son numéro du 25:

Les fédéraux faisaient d'immenses préparatifs sur le fleuve la semaine dernière. Le 18 trente-cinq transports prenaient des troupes à Memphis et les officiers fédéraux attendaient le même soir trente autres bâtiments. Cette expédition est probablement celle qui a débarqué sur le Yazoo hier matin et on peut se faire une idée de sa force par les renseignements reçus de Memphis.

Nous apprenons que l'ennemi a débarqué en force sur le Yazoo hier, et que les escarmouches ont continué toute la journée sans pertes de notre côté. On s'attendait aujourd'hui à une chaude besogne à Vicksburg. Le bruit courait qu'un certain nombre de transports avaient rejoint la flotte sur le Yazoo hier soir.

Une dépêche du secrétaire particulier du président Davis dit que ce dernier devait haranguer la législature et le peuple de Jackson demain à midi.

Marche des Confédérés sur Nashville.

Le *Chattanooga Rebel* de samedi dernier, publie un rapport de Murfreesboro, disant que nos troupes se meuvent vers Nashville et que notre avant-garde n'est qu'à six milles de la ville.

BOMBARDEMENT DE GALVESTON—Le *National Advocate* dit que la ville de Galveston a été bombardée dans la nuit du premier.

Correspondance du Journal of Commerce de New York.

Washington, 18 décembre.

On dit dans la ville qu'une délégation des membres du Congrès, représentant le Maryland, le Kentucky et le Missouri, sont allés voir aujourd'hui le président pour lui parler de la *proclamation*. Le résultat de l'entrevue n'est pas connu, mais il y avait quelque chose de nature à rendre le public heureux, il serait certainement opportun de le faire connaître.

L'*Intelligencer* de ce matin commente longuement sur l'état actuel de nos affaires militaires et formule très clairement un réquisitoire contre Stanton et Halleck. Hier l'indignation contre ces hommes s'est manifestée par des dénonciations publiques venant de tous côtés, et il n'y a pas aujourd'hui de deux querelles à Willard's Hotel parmi les officiers de l'armée qui y séjournent en grand nombre. Quiconque est amoureux de contrastes n'a besoin que d'aller à l'hôtel Willard, où les soupers au champagne sont devenus une rage et tourner ensuite l'encoignure où devant le bureau du quartier maître, il pourra voir en tout temps une petite armée de soldats estropiés, malades et presque mourants, attendant patiemment leur paye de treize piastres par mois.

En ce qui concerne le désastre calamiteux de Fredericksburg j'apprends qu'un certain brigadier général écrit à un ami ici que l'idée de Burnside était de suivre l'avis de McClellan et de faire de certains mouvemens de flanc au lieu d'exécuter le passage du Rappahannock à Falmouth, mais qu'il avait reçu ordre de faire juste ce qu'il a fait. Burnside est entièrement exonéré. On dit aujourd'hui que le président va partir pour New York. Si cela est vrai, ce doit être pour engager une fois de plus le général McClellan à lui donner son assistance. Mais consentira-t-il à être dupé de nouveau. Il aime son pays comme un bon soldat et il ne voudrait pas désobéir à un ordre, mais comme le général McClellan est attendu à Washington cette nuit, pour témoigner devant une des cours, *cette rumeur* est probablement dénuée de fondement.

SUSPENSION INDUSTRIELLE.—Le *N. York Express* dit que les éditeurs libraires de cette ville sont à la veille de s'entendre sur une suspension de travaux d'imprimerie. Ils seraient résolus à ne pas publier de livres pendant six mois, ou jusqu'au moment où il y aurait une réduction dans le prix du papier.

LES FÉDÉRAUX MENACÉS DANS LA CAROLINE DU NORD.—Le Washington *Star* assure que les chefs confédérés ont déjà dirigé vers les frontières de cet Etat une portion considérable de leurs forces qui sont sur le Rappahannock, pour les opposer à la marche de Foster [illegible] en ce moment les chemins de [illegible] Est.

LE NASHVILLE.—Une lettre envoyée de l'escadre du blocus à Savannah donne sur le *Nashville* les renseignements qui suivent:

"J'ai entendu plus de cinquante histoires différentes sur le steamer rebelle *Nashville*. Voudriez-vous informer le public que le *Nashville* est à l'ancre dans la rivière du Grand Ogeechee. Le navire entouré de pieux et de torpilles, et à bord un homme avec mèche allumée et une traînée de poudre, et cet homme est tout prêt à le faire sauter à l'approche de l'ennemi. Le *Nashville*, effectivement bloqué et surveillé de près, ne quittera probablement plus son mouillage sous la bannière de la Confédération.

VENTE POUR LIQUIDATION—La maison Richard, Aldigé & Cie, [illegible]

[illegible]

UNE CROIX EN DIAMANTS—Mme Candide annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle livrera à la publicité le nom de la personne qui a enlevé de son magasin une croix précieuse en diamants, si cette personne ne la remet pas sans délai au bureau de l'*Abeille*.

CHALES NOIRS EN MERINOS ET EN CACHEMIRE MM. Hébert et Escousse ont reçu en consignation des chales noirs, unis et brodés, qu'ils vendront à très bon marché, rue de Chartres No 131. Nous recommandons cette occasion aux dames, et nous les invitons à lire l'annonce qui concerne ces articles.

BONBONS ET BOITES DE FANTAISIE.—MM. Desbons et Bonnecaze, confiseurs à l'encoignure Royale et St Pierre, ont à vendre un superbe assortiment de bonbons et d'articles de fantaisie pour étrennes. Ces bonbons sont de qualité supérieure et nous les recommandons en toute sûreté.

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Ce soir, au Théâtre des Variétés, *the Stranger* (l'Etranger), *the Jealous Wife*, (la Femme jalouse), comédie.

MORT SUBITE—Nous avons le regret d'annoncer que M. Julien Sel, de la Compagnie des Marchands, est mort subitement, hier matin, à 8 heures et demie, d'une attaque d'apoplexie.

En passant dans l'Exchange Alley pour se rendre à son bureau, il est tombé, en face du magasin de M. Goldthwaite, libraire, et a rendu le dernier soupir presque instantanément.

L'officier Gainsburgh qui, dans le moment, faisait sa ronde de l'autre côté de la rue du Canal, s'est transporté sur les lieux dès qu'on l'eût prévenu de ce qui venait d'avoir lieu; il a de suite fait prévenir M. Beach et a confié le cadavre à des officiers du Deuxième District arrivés dans le Passage avant le coroner.

AUTRE MORT SUBITE.—M. Josiah Munch a été trouvé mort dans son lit, hier matin. Il demeurait dans la rue Carondelet.

Verdict: maladie du cœur. M. Munce était bien connu. Il avait été employé au *Courrier*, il y a nombre d'années, en qualité de rapporteur, et il fut ensuite correspondant de quelques journaux de la campagne, et député-greffier d'un des juges de-paix.

ARRESTATION DE WHITE.—On se souvient peut-être qu'il y a un mois George White, soldat du 6e régiment de New-York, blessa Susan Barker d'un coup de pistolet dans la rue Bourgogne, et qu'il fut arrêté et enfermé à la Douane d'où il s'est évadé il y a quelques jours. Philippine Lewis, demeurant à l'encoignure des rues Remparts et Conti, l'a fait arrêter hier en l'accusant de lui avoir volé des robes de soie, des bijoux, etc., évalués à cinq cents piastres.

L'arrestation a été opérée par les officiers Rupp et Feeney, en vertu d'un ordre obtenu par la Cour prévôtale. Philippine leur servait de guide. White devra en outre répondre à l'accusation de s'être soustrait à la justice. On suppose que Philippine le cachait depuis son évasion.

DÉSERTEUR BLESSÉ.—L'officier Carroll annonce que deux soldats ont essayé, lundi, d'arrêter un déserteur, que celui-ci ayant offert de la résistance, un des soldats a fait feu sur lui trois fois et l'a blessé légèrement.

Le policeman ajoute qu'il a arrêté le déserteur et l'a emmené à la Douane où il a été livré au lieutenant Andrews à la compagnie duquel il appartient.

FOLIE—Un malheureux du nom de John Moody, recueilli dans la rue Ste-Marie, entre les rues Rousseau et Religieuses, par un officier de police du Quatrième District, a été envoyé à l'Asile. Il est atteint d'aliénation mentale.

EDITION D'HIER SOIR.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE Concernant les résidents français à la Nouvelle-Orléans.

Dépêches du comte Méjan, du vicomte Treilhard et de M. Thouvenel.

Nous trouvons dans un des derniers numéros du *World*, une série de dépêches, émanant des représentants de divers gouvernements européens et concernant le traitement auquel les résidents étrangers à la Nouvelle-Orléans ont été soumis à la suite de l'occupation de la ville par les troupes des Etats-Unis. Ces dépêches font partie des documents publiés et transmis au Congrès des Etats-Unis avec le rapport du secrétaire d'Etat. Nous y puisons les pièces suivantes qui intéressent les résidents français. Ce ne sont que des échantillons des nombreuses réclamations que M. le comte Méjan s'est empressé de transmettre par chaque steamer au ministre de France à Washington et au ministre des affaires étrangères, en les appuyant de ses observations personnelles.

Le comte Méjan à M. Thouvenel.

(*Traduction de l'anglais.*)

CONSULAT DE FRANCE.

Nile-Orléans, 30 mai 1862.

Le général Butler qui sait être poli quand il veut, se sert envers de gens très respectables, contre lesquels il croit avoir quelque sujet de plainte, du langage le plus extraordinaire; ses premiers mots sont presque toujours: "Je vous pendrai" ou "je vous enverrai au Fort Jackson." Il cherche toujours à revenir sur les incidents de la guerre et sur les violations de blocus particulièrement et à imposer des amendes arbitraires sous la menace du fort Jackson.

Il y a quelque temps un navire qui avait forcé le blocus—le "Wittemore"—précédemment le "Fox", fut pris sur la côte avec un paquet de lettres qu'il avait à bord; ces lettres furent ouvertes et tous les papiers commerciaux qui y étaient inclus furent pris et on s'en est servi pour tirer de diverses maisons de commerce des sommes plus ou moins considérables. Une maison espagnole, eut à payer $9,500; une autre $12,000, c'est à dire le montant d'un bill de ventes de coton effectuées à la Havane. Cette maison est dirigée par des citoyens français, MM. Cahuzac, à la Havane et à Paris. Il me semble que c'est là évidemment un acte arbitraire de la pire espèce, car la loi martiale est ainsi appliquée rétroactivement à des cas qui ne la concernaient pas et qui auraient dû, tout au plus, être soumis à une cour de l'amirauté.

Un jeune allemand fut amené devant le général Butler qui lui présenta une traite trouvée dans une des lettres, traite d'environ $600, que MM. Mumm, de Rheims, lui avait envoyée pour être encaissée. Le général le menaça du fort Jackson si dans l'après-midi, il ne payait pas le montant; et ce fut seulement sur les pressantes représentations du consul de Hambourg qu'il abandonna cette affaire, disant à M. Schroeder, l'allemand en question, qu'il avait d'autres sujets de plainte contre lui et que s'ils étaient prouvés, il serait pendu. Hier enfin, il fit appeller M. Covas, un très-riche et très respectable négociant grec. Leur conférence eut lieu à peu près en ces termes: Vous avez du sucre en magasin?—Oui, général.—Comment l'avez vous acheté?—Avec mes ressources et mes traites sur la maison Zizinia & Rally (françaises) de Londres. "N'avez-vous pas payé ce sucre avec de l'or apporté de la Havane et vendu à 100 pour 100 de prime?—Non, monsieur, je ne fais pas de ces sortes de choses?—Je tiens beaucoup à connaître le caractère de cette transaction et aussitôt que vous le pourrez vous me donnerez la preuve de ce que vous dites."—Voilà donc une maison très connue, faisant de grandes affaires, qui sera, sans aucun doute, forcée de soumettre ses livres de commerce à des experts ayant prêté serment au commandant militaire des troupes des Etats-Unis. Des mesures de cette sorte sont suspendues sur la tête de tous et certainement elles ne sont pas de nature à rétablir la confiance et à encourager les résidents à envoyer leurs produits à la ville. Ainsi, comme je l'ai déjà dit, la surexcitation au lieu d'être calmée dans les campagnes environnantes, augmente encore, et il s'agit déjà dans une section de la Louisiane, de sacrifier même le sucre, produit tout-à-fait indigène.

"Je n'ai pas eu personnellement à me plaindre du général Butler qui a toujours été très aimable quand j'ai été en rapport avec lui."

"Mais je ne puis admettre que dans un pays dont l'existence est basée sur une liberté absolue et sur une constitution écrite, la loi martiale soit l'absence de toute loi et même de toute régularité, et qu'elle autorise à mettre de côté toutes les clauses de la constitution."

"Un grand nombre de cafés, de tavernes, salles de billards, sont tenus à la Nlle Orléans par des étrangers, par des Français, des Espagnols, des Italiens &c. à la condition de payer des licences annuelles s'élevant à $150 dont partie est pour la ville et partie pour l'Etat et payable en vertu de lois spéciales. Ces licences sont délivrées dans le mois de janvier. Le général Butler vient de décider que de nouvelles licences doivent être demandées, au profit des Etats Unis, sans doute, et que la somme de $150 soit payée en or, en billets de ville ou en billets du trésor.

Je lui ai adressé immédiatement une remontrance, me fondant sur l'absence de toute loi autorisant une semblable taxe, et sur l'impossibilité de la payer de la manière exigée. Le général m'a fait répondre verbalement que la loi martiale lui donnait le droit de l'établir. J'ai appelé l'attention du ministre de l'Empereur à Washington sur cette question qui intéresse [illegible] ouvert [illegible] compatriotes qui souffrent divers dommages, dont j'enverrai la récapitulation à votre excellence.

COMTE MÉJAN.

Memorandum de la conversation entre M. Mercier et M. Seward.

DÉPARTEMENT D'ETAT,
Washington, 31 mai 1862.

M. Mercier se rendit chez M. Seward, sans avoir sollicité d'audience, pour lui parler du mécontentement de quelques consuls à la Nouvelle-Orléans, mécontentement résultant des actes d'irrégularité et de sévérité commis, disait-on, par le major-général Butler envers eux à l'époque de la prise de possession militaire de la ville. M. Mercier dit qu'il n'était pas venu pour présenter maintenant les plaintes du consul de France et les explications qui avaient été données par le général Butler le dispenseraient peut-être de le faire.

M. Seward répondit qu'il avait vu des rapports de journaux sur ce qui s'était passé à la Nouvelle-Orléans, mais que jusqu'à présent il [illegible]

[illegible]

---

obtenu du secrétaire de la guerre qu'il serait enjoint au général Butler de s'abstenir de toute sévérité ou rigueur d'un droit douteux à l'égard de tout commerce de tout sujet d'une puissance étrangère. Des ordres, en conséquence, avaient déjà été transmis.

Aujourd'hui, il a été décidé de remettre le gouvernement civil de la Nouvelle-Orléans entre les mains d'un gouverneur militaire provisoire qui se rendrait en toute hâte à la Nouvelle-Orléans et déchargerait le général Butler de toute administration civile.

MM. Dupasseur & Cie au comte Méjan.

NOUVELLE ORLEANS, 24 juillet 1862.

Monsieur—Le 14 avril dernier nous avons acheté de la Banque des Citoyens une somme en espèces s'élevant à $716,196 que nous avons réglée par nos traites, à quatre mois de vue, sur divers banquiers de Paris et notre maison du Hâvre.

Avec votre consentement nous avons déposé ces espèces au consulat de France, et nous y avons porté le compte de vente de la banque, acquitté par le caissier, pour qu'il fût affirmé sous serment à votre chancellerie comme propriété française. Il y a environ un mois, nous avons été appelés à paraître, en votre présence, devant le général Butler qui nous a interrogés sur cet achat d'espèces. Nous lui avons répondu que nous n'avions entendu faire qu'une transaction purement commerciale, avantageuse pour nous, parce qu'elle nous offrait un profit de trois à quatre pour cent; et que cet argent n'était nullement, comme il paraissait le soupçonner, destiné à acheter des armes en Europe, mais réellement à payer les traites que nous avions tirées en échange. Nous ajoutâmes, en outre, que nous n'avions jamais forcé le blocus, ni fait aucun contrat avec le gouvernement confédéré ou avec ses officiers. Le général Butler nous requit, ainsi que vous, de ne pas retirer ces espèces du consulat jusqu'à l'arrivée de l'honorable Reverdy Johnson, commissaire des Etats Unis qui devait régler l'affaire, ce à quoi nous consentîmes.

La semaine dernière nous avons été interrogés par l'honorable Reverdy Johnson qui a enregistré nos réponses. Nous lui avons communiqué, en lui en donnant copie, les lettres adressées à nos différents banquiers, et à notre maison, au sujet de cette transaction, et aussi à son entrée sur nos livres. Nous y avons ajouté un état des faits, dont vous trouverez ci-inclus une copie conforme. Nous sommes allés voir ce matin M. Reverdy Johnson pour lui demander sa décision; il nous répondit qu'il n'avait pas d'autorité pour lever l'interdit sur les espèces ici, mais qu'immédiatement à son arrivée à Washington il ferait son rapport, rapport que, suivant ses propres paroles, il nous permettait de considérer comme devant être favorable. Nous lui avons demandé, en même temps, pourquoi le général Butler nous avait empêché de retirer ces espèces du consulat; il nous répondit qu'il l'ignorait. Tels sont les faits, monsieur le Consul, que nous prenons la liberté de vous relater, réclamant de vous la faveur d'avoir la bonté de les soumettre à l'ambassadeur de France à Washington.

Le vicomte Treilhard à M. Seward.

Washington, 29 août 1862.

Monsieur—J'ai eu l'honneur de vous adresser précédemment des remarques verbales au sujet de certains actes qui ont marqué le commencement de l'administration du général Butler à la Nouvelle-Orléans. Je ne puis vous laisser ignorer la manière dont ces actes ont été appréciés par le gouvernement de l'empereur; et j'ai en conséquence l'honneur de vous communiquer ci-joint un extrait d'une dépêche de M. Thouvenel sur ce sujet. Je ne doute pas que le gouvernement fédéral qui a, dans un esprit de haute justice, institué la mission de l'honorable Reverdy Johnson à la Nouvelle-Orléans, ne reçoive dans le même esprit des observations relatives à des actes d'administration domestique dont les résidents français de la Nouvelle-Orléans peuvent s'être plaint à juste titre.

Extrait d'une dépêche de M. Thouvenel à M. Mercier.

Il serait très regrettable que le gouvernement fédéral envisageât maintenant autrement qu'il ne semblait le faire d'abord les actes du général Butler; et si l'envoi de M. Reverdy Johnson à la Nouvelle Orléans ne devait pas avoir les résultats que nous en attendions, je ne puis supposer que le cabinet de Washington refuse d'admettre combien sont justes et naturelles les remarques que vous lui avez déjà adressées au sujet de la situation dans laquelle l'administration du général Butler tend à placer nos compatriotes et les autres résidents étrangers. Il ne s'agit pas, en fait, de les traiter comme des privilégiés, mais simplement de tenir équitablement compte de la différence de position. Nous ne nous proposons pas assurément de rechercher si le gouvernement fédéral a un droit ou raison d'imposer aux communautés qu'il replace sous son autorité à des contributions de guerre ou à des amendes, en vue de les punir de leur attitude précédente.

Ce que nous nous contentons de demander, c'est que ces mesures de représailles n'atteignent pas nos compatriotes qui ne se sont armés que pour le maintien de l'ordre public, et qui sont, en fait, restés étrangers à tous les événements politiques qui avaient lieu autour d'eux qu'aucune espèce de ressentiment ne doit leur être témoigné. C'est donc à bon droit que vous avez protesté et que vous pouvez encore protester, s'il est nécessaire, contre des mesures comme celle, par exemple, qui a cherché à forcer certains détaillants français qui avaient déjà payé à l'Etat de la Louisiane la somme fixée par la loi du pays pour leurs licences, à en payer le montant une seconde fois.

Le vicomte Treilhard à M. Seward.

Washington, 6 oct. 1862.

Monsieur: Le gérant du consulat de France à la Nouvelle-Orléans vient de m'informer de trois affaires qui intéressent des Français dans cette ville, et que je m'empresse de recommander à l'attention du gouvernement des Etats-Unis.

La première, ainsi qu'il ressort des documents ci-annexés, sous le No 1, est relative à divers lots de sucre appartenant à MM. Richard Aldigé & Cie et à MM. Goodchaux.

Les sucres avaient été déposés dans les entrepôts de la Douane à la Nouvelle-Orléans, à l'époque de l'occupation de la ville par les troupes fédérales, et le collecteur de la Douane refusa de les livrer pour la consommation sans un ordre du secrétaire du Trésor. En même temps, M. Denniston, à ce qu'il assurait à notre consul, écrivait à Washington en faveur des parties intéressées; mais jusqu'à présent il n'a pas reçu de réponse à cet égard. Je viens donc solliciter que les ordres nécessaires soient transmis à la Nouvelle-Orléans pour que ces marchandises, qui ont été temporairement séquestrées, soient rendues à leurs propriétaires. Un plus long délai amènerait la détérioration des sucres, et priverait les intéressés des profits légitimes qu'ils sont à même de réaliser en ce moment.

La seconde affaire est relative à deux lots de papier d'impression, appartenant à M. Charles Hurisse, que le major-général Butler a fait saisir dans les entrepôts de la Douane pour fournir aux besoins du journal le *Delta*. Je joins ici, sous le No 2, une copie de la lettre de M. Hurisse, et je ne puis que soumettre à votre jugement le procédé arbitraire dont ce Français a été la victime, en réclamant une prompte décision sur cette affaire.

Enfin, la troisième affaire dont je vous ai parlé, monsieur, se rapporte à une série de plusieurs actes arbitraires, qu'on représente comme ayant été commis, par ordre des autorités fédérales, sur une plantation appartenant à des citoyens français. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus, sous le No 3, la copie d'une lettre qui, à cette occasion, a été adressée à notre agent à la Nouvelle Orléans, par M. Paul Vidal, en son nom et au nom de MM. G. Levois et L. C. Chauvin, citoyens français. A cette lettre est annexé un état des pertes éprouvées.

LES PLANTATIONS DE COTON DE L'ONCLE SAM.—Après avoir dépensé d'immenses sommes d'argent pour faire cultiver du coton par des nègres affranchis à Port Royal afin d'obtenir du coton, les agents abolitionistes ont abouti à un échec complet.

M. Seward a destitué le consul des Etats-Unis à Vienne pour avoir, sans y être autorisé, proposé à Garibaldi d'entrer au service des Etats-Unis.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER—Nous lisons dans le *Delta*:

Hier vers deux heures, au moment où le train de la baie de Berwick venant vers la ville arrivait à la station St Charles, à 18 milles d'Alger, le mécanicien aperçut sur la voie quelque chose qu'il prit pour un buzzard, et il donna le signal d'usage pour l'effrayer et le faire partir. L'objet restant sur la voie, il essaya d'arrêter la machine, mais sans succès, et il se trouva que l'oiseau supposé n'était autre chose qu'un nègre qui avait été placé là en sentinelle. Le train passa sur le factionnaire noir et le tua. Le nègre était endormi à son poste et n'avait pas entendu le signal. Les sentinelles devraient être plus vigilantes.

LA GUERRE DANS LE SUD-OUEST.

Nous lisons dans une dépêche récente adressée au *Chicago Times*:

Le général Rosencranz a fait avancer contre l'ennemi une partie de ses forces; mais on parle d'une grande disette de provisions et l'armée n'aurait que pour dix jours de vivres. Si la rivière Cumberland ne monte pas et que le chemin de fer de Nashville et Louisville soit coupé par Morgan, Forrest et Co, ce qu'on redoute beaucoup, l'armée fédérale sera dans une situation très critique. Le département du commissariat s'assure de toutes les provisions qu'il peut trouver, mais le chemin de fer ne peut les transporter aussi vite que cela serait nécessaire. Morgan et Forrest ont certainement fait un mouvement vers le Nord et, avant la Noël, on entendra parler d'eux dans le Kentucky. On croit aussi que Bragg sera renforcé par une armée de 50,000 hommes venant de l'est, ce qui porterait son armée à 130,000 hommes.

IMPRESSIONS.—Dans une correspondance adressée de N. York au *Picayune* nous avons remarqué les passages qui suivent:

D'innombrables communications ont été envoyées à nos journaux et des efforts sont faits pour arrêter toute marche ultérieure sur Richmond. On propose des moyens plus sages et plus rationnels pour résoudre la tache difficile qui est devant nous. Le peuple ne veut plus de telles hécatombes et vous pouvez être assuré qu'on fera ici tout ce qu'on pourra pour y mettre un terme. Il faut un changement d'hommes tout autant qu'un changement de mesure; ce changement aura-t-il lieu?.....

Notre population est toute surprise ce matin à la lecture d'une dépêche officielle qui porte le nombre des morts, dans cette sanglante affaire, à environ 1400. Comment une telle dépêche peut-elle être placée devant un peuple indigné et souffrant, quand on compte les morts par milliers et quand les blessés et les mourants arrivent à Washington [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 30 décembre.

SUCRE—La pluie a empêché les transactions du dehors et nous avons par conséquent à annoncer un marché calme. Il y a eu faible demande: les acheteurs se tiennent généralement à l'écart ou offrent beaucoup moins de l'article. Les détenteurs de leur côté se montrent peu anxieux d'écouler leur stock et ne veulent pas consentir à la baisse demandée. L'approvisionnement est peu considérable et le stock s'accumule lentement. On attend fort peu de sucre du dehors, le stock et celui du bas a été expédié directement pour des ports du Nord. Il s'est vendu hier, 150 boucauts de l'ancienne récolte, à 8¼ le fully fair. Il n'y a pas eu de transaction digne de remarque aujourd'hui et il est impossible de donner un tableau exact des prix.

MELASSE—Faible stock, mais l'article est encore très peu recherché et les acheteurs ont entièrement disparu. Nous n'avons entendu mentionner aujourd'hui aucune vente importante. Hier, il s'est traité 400 demi barils de mélasse nouvelle à 35½ c. l'ordinaire et 41c pour un lot de premier choix. La mélasse de la nouvelle récolte, en baril, peut être cotée à—à 36c et celle de l'ancienne récolte à—à 21c le gallon.

AVOINE—Des lots en gros sont offerts à 75c. Détail, 90c le boisseau.

MAIS—Aucune vente de maïs en première main.—L'article se détaille lentement à 90c.

FARINE—Environ 1500 barils de l'extra, qu'employaient les boulangers se sont vendus, hier, à des conditions particulières. Détail, $9 à $9 50 le baril d'extra. Quelques marques de choix rapportent $10.

FOIN—Les lots en gros peuvent être cotés à $33 à $35 le tonneau. Détail, $40.

PROVISIONS—Détail 24 à 32c le beurre, 13½ à 14c la graisse, 5 à 8c les épaules bacon, 9 à 9c les plats côtes richies et désossés, 12 à 14c les jambons et $11 50 le baril de bœuf du Nord.

FRET—Très calme. Sur les navires à voiles pour les ports du Nord, $2 50 le boucaut de sucre et $7 1/2 (?) le baril de mélasse.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 53 barils alcool à $1 50, 20 barils whisky à $1 à $1 50, 9 barils eau de vie à $1 25 à $1 50, 140 barils pommes de terre à $2 75 à $3 45, 45 barillets beurre à 24 à 25 et 24c, 21 barils maquereaux No 1 à $14 à $15, 17 demi barils bœuf du Nord à $10 50 à $11 50, 55 barils farine extra à $7 15 à $8 et $8 50 suivant la qualité et et l'état, 75 caisses sardines à 25c les quarts de boîtes et 37c les demi boîtes, 40 tierçons épaules à 5 1/8 à 6 et 6 1/2c, 25 tierçons jambons peints en jaune à 10 1/4c, 35 sacs café Rio à 34¾ à 37¼, 100 barils oignons à $1 50 à $1 75, 180 barils de la Louisiane à 6¼. 35 barils œufs à 13 à 20c la douzaine, 6 barils porc mess à $12, 15 caisses limons à $1 60 à $2 50 et 25 barils farine de maïs à $3 50. Les ventes de provisions qui devaient avoir lieu aujourd'hui ont été renvoyées à cause de la pluie.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 décembre 1862.

Arrivés, hier, 10 bœufs, 5 cochons et 12 veaux. Stock à vendre, 69 bœufs et 25 cochons, Stock à vendre, 29 bœufs, 55 cochons, 65 moutons et 26 veaux;

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		23 cts.
" 2e "	"	12 "
" 3e "	"	10 "
Veaux, 1re qualité, par tête		$30 @ 35
" 2e qualité, par tête		$25 @ 30
Vaches à lait, par tête		$100 @ 120
Cochons, par 100 livres gr.		15@ 17 ct
Moutons, 1re qualité, par tête		$13

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Steamship transport des E U Matanzas, Liesgang, New York.

ARRIVÉS HIER.

Steamship transport des E U Tennessee, Johnson, Pensacola.

Navire Wizard King, Gobb, New York via l'île aux Vaisseaux.

Navire Janice Beals, Crocker, New York.

Navire Moro Castle, Ross, forteresse Monroe, via l'île aux Vaisseaux.

Navire Catharine, Freeman, New York.

Barque Pearl, Harding, Boston.

Steamboat Gen Williams, Walker, des forts.

Barge Foudroyante, de la Côte.

Montant le fleuve.

Navire Oroondates, Sprague, Boston.

Barque Franklin, Barlow, Boston.

Goëlette Walter Raleigh, Phillips, New-York.

Goëlette W R Bube, Crawford, New York.

Goëlette Mary S Tebbetts, Ciems, New York.

Goëlette Sister Kate, Grand caillou.

Goëlette Sea Horse, Grand Caillou.

Décédé le 30 décembre, à huit heures du matin, à l'âge de 47 ans, PIERRE JULIEN SEL, né au cette ville. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu ce matin à neuf heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Dauphine, entre Esplanade et Histoire.

Décédée le 30 décembre 1862, à 10 heures du matin, madame ONEZIME LIDA, femme CHABAUD. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Ses amis et ses connaissances sont priés d'assister à ses funérailles. Le corps est exposé rue Bourbon, encoignure St-Pierre.

Décédé, hier, à 2 heures P M., à sa résidence, à Bloomingdale, paroisse Jefferson, après une longue et douloureuse maladie, THEODORE RION, âgé de 61 ans. Ses amis et ceux des familles Rion et [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles, sans autre invitation [illegible] convoi partira du [illegible] des chars de 10 heures de Carrollton.

Sociedade Portugueza de Beneficença.

Nova Orleans, 31 de Dezembro 1862. Falleceu hontem as 11 horas da manha o membro JOSE DESEAMUS, natural de Portugal.

Os officiaes e membros desta Sociedade se rôgão ao casa da Sociedade hoje as 3 horas em ponto, para assistir ao funeral do dito membro.

Por ordem do Presidente P. M. CANTON, Secretario.

Société Portugaise de Bienfaisance.

Nlle-Orléans, ce 31 décembre 1862.

Décédé hier, à 11 heures A M., José DESEAMUS, natif du Portugal. Les officiers et membres de ladite société sont notifiés par la présente de se réunir aujourd'hui à trois heures précises, au local de la société, rue du Bayou, entre St Claude et Tremé, pour assister à l'enterrement du défunt.

Par ordre du Président P. M. CARTON.

Les journaux de New York et de la Havane sont priés d'en copier ce décès. 31 déc—1f

ATTENTION.

D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur la vente qu'il annonce pour ce matin, à 11 heures—Voir l'annonce.

J. P. Boisseau vend, ce matin, 31 courant, à 11 heures, dans la rue des Magasins, No 112, avoine, farine, maïs jaune, foin, bœuf, porc, papier enveloppes, &c. Aussi à onze heures, dans la rue des Magasins, Nos. 27 et 29, farine, vin du Rhin mousseux, beurre et graisse, eau-de-vie, morue, &c. Pour les détails, voir ses annonces.

R. T. Montgomery, encanteur, fait plusieurs ventes importantes aujourd'hui: A 10 heures, dans la rue de la Commune, No 24, et dans la rue du Canal, No 37, grosseries de choix venant d'être débarquées: à onze heures, dans la rue Front Levée, No 3 et rue Fulton No 16, beurre Goshen de choix, oignons, &c. A midi, dans la rue du Camp, No 93, grosseries de choix, cafés, thé, vins, &c. Voir ses annonces.

Avis aux dames.

CHALES!!!

REÇU en consignation par les soussignés, pour être vendu TRES BON MARCHE, une douzaine CHALES NOIRS unis et brodés, en mérinos d'Ecosse et en CACHEMIRE PUR. HEBERT & ESCOUSSE, 31déc—3f 131, rue de Chartres

AVIS.

LE soussigné ayant fait l'acquisition du fond de la grocerie de Mme Fourcade No 79, rue de la Vieille Levée, prévient le public ainsi que tous ses amis qu'il est prêt à leur fournir, aux termes les plus avantageux un assortiment complet de tout ce qui concerne son genre d'affaires, et compte sur leur patronage comme ils l'ont accordé à son prédécesseur. J. M. COUGET. 31 déc—6f

VENTE PAR LIQUIDATION.

LE stock entier de marchandises françaises importées par les soussignés, sera vendu à l'amiable à bas prix pour clore les affaires de la société. RICHARD, ALDIGÉ & CO, 33, rue de Chartres.

Les personnes qui doivent à la dite liquidation sont priées de payer dans le plus bref délai pour éviter toute poursuite judiciaire, et les personnes auxquelles la maison pourrait devoir, sont priées de présenter leurs comptes. RICHARD, ALDIGE & CO. 31déc—15f

AVIS.

MAISON

DESBONS & BONNECAZE,

CONFISEURS,

Encoignure Royale et Saint-Pierre

ANNONCENT à leur clientèle et au public en général qu'on trouvera chez eux un choix de bonbons et boîtes de fantaisie pour étrennes. Ces messieurs désirent qu'une visite soit faite chez eux pour qu'ils aient la satisfaction de ne pas être confondus avec ceux qui ont mérité le titre de *humbugs*. 31 déc—2

Café de la Havane.

CENT sacs café de la Havane de qualité supérieure, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 31 déc No 77 Tchoupitoulas.

A vendre, en débarquement du navire Catherine, arrivé de New-York,

BŒUF—100 barils bœuf mess State venant d'être mis en baril. 300 barils pommes de terre. 517 balles foin. 26 rouleaux cuir. 439 tonneaux charbon Lackawanna. S'adresser à WM J. REID, 31déc—6f rue des Magasins, No 33.

AVIS AUX FERBLANTIERS.

CENT DIX paquets fil de fer, No 4 à 18, 100 boîtes ferblanc en feuilles, O tèrne, No 14 sur 20, 50 boîtes ferblanc en feuilles, IC, No 10 sur 14, "75 do do IX, No 10 sur 14. En magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 31 déc—7f 95, rue Vieille Levée.

Bureau du Quartier-Maître en chef, Département du Golfe,

Nlle-Orléans, 30 décembre 1862.

LES pilotes qui auront des réclamations à faire valoir contre ce Département peuvent les présenter, n'importe quel jour, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. à M. Glegling, bureau du Quartier-Maître. Tous les comptes contre ce Département, accompagnés des certificats voulus, seront payés sur présentation, tous les samedis, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. Les comptes qui doivent être accompagnés de pièces justificatives peuvent être laissés aux mêmes heures que ceux des pilotes.

Tout ce qui se rapporte à la remise de possession de propriétés doit être par écrit pour être pris en considération. S. B. HOLABIRD, 31déc—3f colonel et quartier-maître en chef,

Bureau du Maréchal Prévôt, Paroisse Jefferson.

Carrollton, 30 décembre 1862.

A partir du 1er janvier 1863, les ferrys de Carrollton et de Jefferson City ayant une licence régulière seront les seuls points du fleuve (dans les limites de la paroisse de Jefferson) où les citoyens peuvent traverser le fleuve avec une passe en règle.

Il est défendu de traverser à un autre point quelconque de cette paroisse sans un permis spécial par écrit, émanant des autorités. R. B. BROWN, Capt. et Maréchal Prévôt, paroisse Jefferson rive gauche. 31déc—3f

AVIS A QUI DE DROIT.

[illegible]

AU PUBLIC.

A l'effet d'apaiser l'effervescence qui règne contre la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VILLE qui a refusé de racheter les billets contrefaits imposés au public, et comme beaucoup de personnes semblent portées à croire que la Compagnie devrait racheter ces contrefaçons, on juge convenable de republier les annonces de la Compagnie à ce sujet, lesquelles ont constamment paru dans les journaux de la ville, du 6 décembre 1861 jusqu'à ce jour.

On verra par ces avis que la Compagnie a fait tous ses efforts pour empêcher que ces tickets devinssent une circulation dans la communauté et pour mettre le public sur ses gardes. Afin d'atteindre le premier de ces buts, les conducteurs n'ont pas été autorisés à donner à un passager plus de dix tickets à la fois, et la Compagnie a refusé d'émettre, de son bureau, des tickets en échange de la monnaie courante. Il a été en outre pris toutes les mesures convenables pour arrêter la circulation des tickets faux par l'offre de récompenses pour l'arrestation des coupables qui ont été poursuivis devant les tribunaux promptement et d'une manière efficace.

Il ne peut qu'il y ait des raisons pour lesquelles cette corporation serait signalée aux contrefacteurs comme une bonne prise; mais ni la loi ni la justice ne justifieraient les tentatives qui sont faites actuellement pour détruire l'utilité et l'existence même de la Compagnie en faisant de sa caisse un fonds sur lequel les voleurs et les contrefacteurs peuvent tirer sans restriction et avec impunité.

HENRY HART, Président.

Annonces publiées dans les journaux de cette ville:

Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

La Compagnie des Chemins de fer de la ville s'aperçevant que les tickets qu'elle a émis pour ses affaires seulement, *sont devenus une monnaie courante dans la communauté et sont exposés à la spéculation ou aux abus, avertit que les tickets émis par elle ne seront reçus que pour passage et ne seront pas rachetés d'une autre façon quelconque.* Elle a résolu en outre qu'aucuns autres tickets que ceux émis par la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton, et la Compagnie des Chemins de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ne seront reçus par les conducteurs pour passage.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville,

Nlle-Orléans, 8 janvier 1862.

Ayant découvert qu'il circule un grand nombre de TICKETS DE CHARS CONTREFAITS, la Compagnie prévient le public de ne pas les recevoir et recommande aux personnes qui ont besoin de tickets de les acheter toujours des conducteurs auxquels le bureau en fournit constamment.

La compagnie offre une RECOMPENSE DE $500 pour l'arrestation et la condamnation de quiconque sera pris contrefaisant ces tickets ou en circulation des tickets contrefaits. J. B. SLAWSON, président.

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 1er août 1862.

La compagnie prévient le public que malgré la condamnation et la punition de plusieurs coupables, il circule encore un grand nombre de contrefaçons de ses billets; elle avertit le public de ne point les recevoir.

La Compagnie offre de nouveau une RECOMPENSE DE CENT PIASTRES pour l'arrestation et la condamnation de ceux qui contrefont des tickets et les mettent en circulation. La récompense de cent piastres et pas davantage sera payée au dénonciateur dans chaque cas, que la poursuite comprenne une seule personne ou plusieurs complices. J. B. SLAWSON, Président.

AVIS—Compagnie des Chemins de fer de la ville.

Nlle-Orléans, 24 octobre 1862.

La Compagnie ayant appris que des contrefaçons de ses billets ont été vendues dans différentes parties de la ville, même à un fort escompte, *le public est encore averti que les tickets pour passage sont émis SEULEMENT pour les personnes qui voyagent dans les chars*, que les seules personnes autorisées à les vendre sont les starters et les conducteurs des chars de la Compagnie, lesquels ne peuvent donner à la fois que deux paquets ou vingt tickets à chaque personne.

La Compagnie prévient de nouveau le public de n'acheter les tickets bleus que des personnes ci-dessus désignées, car il y a toute raison de croire que les autres sont contrefaits. L'émission de la Compagnie étant un peu plus que suffisante pour le but qu'elle s'est proposé.

La Compagnie offre encore une récompense de cent piastres pour l'arrestation et la condamnation de tout contrefacteur de ses tickets.

HENRY HART, président pro tem.

Avis particulier.

TOUS LES TICKETS EMIS PAR CETTE COMPAGNIE seront rachetés au bureau, rue Royale, No 4, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., excepté les dimanches.

LES CONDUCTEURS DE CHARS fourniront aux passagers des tickets neufs en échange des vieux tickets de la Compagnie, mais seulement pour le passage.

29 déc—10

AVIS.

LA Compagnie des Chemins de Fer de la ville de la Nouvelle-Orléans paiera TOUS LES BONS TICKETS à son bureau, rue Royale No 4, TOUS LES JOURS (les dimanches exceptés), de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 23 déc

AVIS.

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS a préparé un nouveau ticket gravé, portant les mots "REC'D 5 CTS ENTITLING BEARER TO ONE RIDE ON N. O. C. R. R. CARS." (Reçu 5 cents, donnant droit au porteur à un passage sur les chars de la Compagnie des Chemins de Fer de la ville.) Ils ne sont pas émis pour être employés comme monnaie courante par le public.

Les starters et les conducteurs les vendront, aux passagers seulement, en paquets de DIX TICKETS.

Le public est prévenu de ne point recevoir ces tickets comme monnaie courante. S'il en paraissait des contrefaçons, LA COMPAGNIE, DANS AUCUNE CIRCONSTANCE QUELCONQUE, NE RACHETERAIT LES DITES CONTREFAÇONS.

Par ordre du Bureau.
30 déc—10f HENRY HART, Président.

Avis du Prévôt Marshal.

Paroisse Jefferson, Carrollton, 30 déc. 1862.

TOUS ceux qui tiennent des buvettes et des cafés, dans les limites de la Paroisse Jefferson, devront à l'avenir fermer leurs établissements et en renvoyer les personnes qui s'y trouveront à dix heures du soir, sous peine de la loi, de l'annulation de leur licence et de la clôture de leurs buvettes et cafés.

Il est défendu à qui que ce soit de vendre ou de donner, dans les limites de la paroisse, des liqueurs spiritueuses ou fermentées à un soldat, matelot ou nègre quelconque, sans une permission spéciale par écrit de l'officier commandant la troupe à laquelle appartiennent ces soldats. Tout employé "civil ou militaire" du gouvernement, qui désobéira à cet ordre subira la punition la plus sévère de la loi militaire.

Toutes les ordonnances de la ville ou de paroisse réglant la vente des liqueurs et y ayant trait seront exécutées dans toute leur force aussi longtemps qu'elles seront applicables aux circonstances actuelles et avec les modifications qu'y apporte le susdit ordre.

Par ordre de R. B. BROWN, capt. et Maréchal-Prévôt de la Paroisse Jefferson. 31déc—3f

AVIS.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison de commerce CHS. HONOLD & CIE., a été dissoute, d'un commun accord, (entre les associés), à partir du 31 mai 1862, par la retraite du sieur A. Meinadier.

Chacun des associés est chargé de la liquidation des affaires de la société. par CHS. HONOLD, H. F. KLUMPP. A. MEINADIER.

Nlle-Orléans 31 décembre 1862. 31 déc—30f

AVIS.

LE STEAMER MARION ARRIVÉ DE NEW YORK.—Les consignataires sont avertis que ce steamer est en débarquement au pied de la rue Poydras et qu'ils sont priés d'enlever leurs marchandises sans délai. Toutes les marchandises non enlevées après le coucher du soleil seront mises en magasin aux frais et risques des consignataires. Les consignataires ne seront responsables des marchandises sur la Levée. WM. J. REID, 29 déc—3f Rue des Magasins, No. 33.

AVIS.

LE public est notifié par ces présentes que la famille Manuel de Saint-Germain n'a jamais autorisé personne à disposer du septième qu'elle possède dans le tombeau de leur parente et tante décédée veuve Bernard, situé dans le Cimetière Catholique No. 2.

Et qu'elle poursuivra toute personne qui disposerait sans son autorisation du dit tombeau.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1862.
Madame MANUEL DE ST-GERMAIN,
29 déc—4f Née CASTILLEU DUROCHER.

DEMANDE DE PENSION.

UN Monsieur marié (sa famille est absente de la ville) qui occupe une bonne position sociale, désire prendre pension dans une famille française qui n'a pas d'autres pensionnaires. Il donnera les meilleures recommandations ou échangera de références.

S'adresser immédiatement par lettre au bureau de l'ABEILLE, à H. H. V. 30 déc—2f

LUNETTES PERDUES.

Perdu, jeudi dernier, 25 du courant, en sortant de la Cathédrale, dans le trajet de la rue Royale à la rue Dumaine, une paire de LUNETTES EN OR, verres bleus. La personne qui l'a trouvée recevra, si elle l'exige, une récompense honnête. S'adresser au bureau de ce journal. 30déc—2f

Pommes! Pommes!

EN débarquement de la goëlette Argus, au poteau 20, Deuxième District, et à vendre au navire et au magasin. GEO. W. PORCH, 30déc—aufer Rue Tchoupitoulas, No 27.

Bureau du Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1862.

AVIS.—Toutes demandes de passes pour les Etats loyaux, les pays étrangers, ou pour la côte et toutes demandes de permis pour barques de pêche ou skiffs, pour un lieu en dedans des lignes, doivent être adressées au capitaine Kilburn, Député Maréchal Prévôt, No. 177 rue du Canal. Aucun permis ne sera accordé aux bateaux de pêche pour le lac Pontchartrain ou pour les bayous qui s'y jettent. Toutes demandes de passes pour tout autre point au dedans des lignes, doivent être adressées au Maréchal Prévôt Général, à l'Hôtel de Ville.

Aucun permis ne sera accordé pour aller en dehors des lignes. JONAS H. FRENCH, 30déc— Maréchal Prévôt Général de la Lne.

Bureau du maréchal-prévôt général de la Louisiane.

177 RUE CANAL.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1862.

LE capitaine C. W. Killburn est nommé député-prévôt maréchal de la paroisse d'Orléans, en remplacement du capitaine Puffer, A. D. C., démissionnaire. Il lui sera porté obéissance et respect en cette qualité. JONAS H. FRENCH, 30déc—3f ma échal-prévôt général.

Bureau du Maréchal Prévôt,

Paroisse St Bernard et Plaquemines,
29 déc. 1862.

M. W. A. Wyman est nommé Député Maréchal Prévôt des dites paroisses et sera obéi et respecté en cette qualité. C. H. CONANT, 30 déc Maréchal Prévôt

AUX OUVRIERS.

Bureau de l'Assistant-Quartier-Maître—Armée des Etats-Unis.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1862.

ON demande cent ouvriers pour travailler aux réparations à faire à une brèche dans la levée, à un mille au-dessous de Baton-Rouge. Les applications devront être faites aujourd'hui avant 5 heures P. M., au bureau de A. N. Shipley, assistant quartier-maître de l'armée des Etats-Unis, au bureau du Ticket Office du Jackson Railroad, rue du Camp, en face de la Place Lafayette. Paie: une piastre par jour ou $20 par mois et une ration. A. N. SHIPLEY, capitaine 30déc—au31 quartier-maître assistant, armée des E. U.

Quinine. Quinine.

PAR le steamer Creole—1000 onces de sulfate, marque Pelletier—Aussi une facture de MORPHINE, CHLOROFORME, et d'HUILE DE PALMA-CHRISTI. A vendre par BOWEN & GARNER, 7 & 9, rue 30déc—3f Poydras, encoignure Fulton

PERDU, le 22 décembre, dans la matinée, un petit CHIEN de la Havane, tout blanc, avec une petite tache jaunâtre à l'oreille et une autre café au lait au museau. Il répond au nom de Jeff.

Le ramener 84 rue d'Orléans, encoignure Bourgogne. Bonne récompense. 30déc—3f

IMPORTATION DIRECTE DE

Jouets et articles de fantaisie,

Au No 16, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet de jouets et d'articles de fantaisie; un nouveau lot de pipes écume de mer et de racine de bruyère, des albums photographies, des chevaux et chariots [illegible] &c. qu'il vendra à bas prix [illegible] AUGUSTE KOENIG,

---

AMUSEMENTS.

Théâtre de l'Opéra.

JEUDI, 1er JANVIER 1863.

Première représentation de
UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE,
Vaudeville en 5 actes, par MM. Marc Michel et Labiche.

Premières, secondes, baignoires grillées, parquet	$1 00
Parterre et baignoires de parterre	75
Troisièmes	50
Quatrièmes	50

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur..........LEWIS BAKER.

MERCREDI SOIR, 31 décembre.

THE STRANGER, suivi de THE JEALOUS WIFE, comédie.

Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 31déc

Académie de Musique,

RUE ST CHARLES.

SPALDING & ROGERS..........Propriétaires

Représentation aujourd'hui.

Deux grandes représentations le jour de l'An—à midi et le soir.

Les enfants et les domestiques paient 25 cents aux représentations du jour.

Le spectacle commence à 7 heure et demie.
30 déc CHAS. H. DUPREZ, directeur

MUSEE,

AUPRES DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, RUE ST. CHARLES.

SPALDING & ROGERS, PROPRIETAIRES,

Mercredi, 31 décembre 1862, le Musée s'ouvrira pour **La troupe des Merveilles vivantes du** Colonel ELLINGER.—Composée du COMMODORE FOOTE, l'homme le plus petit du monde; du colonel SMALL qui a un pouce de plus que lui; de Mlle M. C. ELLINGER, la célèbre pianiste et cantatrice; du professeur BROOKS, le grand violoniste. De 10 heures A. M. et une heure après le spectacle à l'Académie—Danse, chants, musique et exercices militaires, scènes comiques, &c, &c.

Prix d'entrée........25 cents.

Grand bal paré et masqué

La veille du jour de l'an.

LE patronage libéral accordé aux propriétaires de la salle de bal d'Orléans les a engagés à donner une autre de leurs réunions MERCREDI soir, 31 du courant, dans la salle de bal rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. L'ordre parfait qui a régné aux bals précédents sera maintenu rigoureusement. On trouvera à la buvette et au restaurant ce que le marché peut fournir de mieux 30déc—7f

Jour de départ, VENDREDI, 2 janvier, à 4 heures P. M.

POUR NEW-YORK.

Le MARION, steamer régulier de la malle des Etats-Unis, partira pour New York, le 2 janvier, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à WM J. REID, 29déc—6f Rue des Magasins, No 33

Jour de départ, VENDREDI, 2 janvier 1863, à 5 heures P. M.

Directement pour NEW-YORK.

Le beau steamer CREOLE, fin marcheur, Capt. George W. Couch, emportant la malle des Etats-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, pour New York, directement. Pour fret ou passage, s'adresser à WARNEKEN & Co, 28 déc Rue de l'Union, No 41

POUR BATON-ROUGE.

Le paquebot régulier EMPIRE PARISH, capitaine L. Boucherean part de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES MATIN, à 9 heures A. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Il part de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 9 heures A. M, et tous les JEUDIS, à midi, et de Donaldsonville tous les MARDIS et VENDREDIS, à 6 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à WM. J REID, agent, 25 déc— Rue des Magasins, No 33.

POUR LE HAUT DU FLEUVE.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capt. Alexander, partira de la Nlle-Orléans pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires, tous les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 15 déc—au 3 janv A. STONE, commis.

POUR VERA-CRUZ.

Ligne régulière.—Départ deux fois par mois.

Le steamer de la malle des Etats-Unis MELVILLE partira pour Vera-Cruz immédiatement après son arrivée dans le port de la Nouvelle Orléans.

Pour fret ou passage, s'adresser à D. DE GOICOURIA & Co, rue Poydras No 82.

—Prix du passage et du fret: [illegible] 31 déc—

POUR NEW-YORK.

La barque GARIBALDI, fine voilière et de première classe, capitaine Hoyt, partira pour New York avec [illegible]. Pour fret [illegible] s'adresser à WM. J. REID, 27 déc rue des Magasins, No 33.

POUR BORDEAUX.

Le beau navire français, trois-mâts [illegible] LE PAQUETE NUMERO QUATRO, attendu incessamment de la Havane, ayant de vastes emménagements pour des passagers, partira pour Bordeaux 15 jours après son arrivée dans ce port.

Pour fret de numéraire, passage de chambre et d'entrepont, s'adresser à M. E. NAPIAS, 24déc 50, Vieille-Levée.

POUR VERA CRUZ.—Le beau brick ELLEN P. STEWART, capitaine Cain, partira immédiatement pour le susdit port.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 59, Passage de la Bourse près Bienville, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 19déc

POUR MARSEILLE.

La barque italienne UTAH, capitaine Olivari, partira sous peu pour Marseille.—Pour passage seulement, s'adresser à PIAGGIO VIOSCCA Jr., 16 nov— 62 et 64 Vieille Levée.

Institution Ste-Marie,

TENUE PAR

LES FRERES CHRETIENS,

A l'encoignure des rues Poyfarré et Foucher,

Nlle-Orléans.

CETTE Institution recevra des pensionnaires à partir du 1er janvier 1863.

—Prix—

Pensionnaires, $50 par trimestre; demi-pensionnaires, $25 par trimestre; externes, $15 par trimestre.

Les paiements doivent être faits tous les trimestres, d'avance. Les pensionnaires fournissent le papier, les plumes, &c.

N. B.—On n'est pas admis comme pensionnaire à moins d'un certificat de bonne conduite.

24déc—9f Le frère OLIVER, Directeur.

EN débarquement du steamer MARION—Présentement à la Halle Fulton Market venant d'être embarqués;

100 sacs Riz de choix;
100 barils pommes de terre;
50 " pommes vertes de choix;

A vendre par WM. J. REID, 29 déc—3f Rue des Magasins, No 33.

Travailleurs. Travailleurs.

ON demande de bons travailleurs au No 82, RUE POYDRAS—Bons salaires—Bonne nourriture. 23déc—6f

CHANGE SUR NEW-YORK.

EN sommes, au gré des acheteurs, à vendre par D. DE GOICOURIA & CO. 29 déc—6f Rue Poydras, No 82.

Reçu tout récemment,

EN magasin et à vendre:
UN LOT DE CHOIX DE
VIEUX WHISKY, 1re prime.
WHISKY d'Ecosse pur.
Do Bourbon de première qualité.
EAU DE VIE Otard, fine, en 1/4 de pipes.
RHUM pur de la Jamaïque.
ALCOOL.
CIDRE champagne, en baril.
BROTT, DAVIS & SHONS,
18déc Rue de la Nouvelle Levée, Nos 24 et 28 près Gravier

Lazard & Michel,

199..........Vieille-Levée..........199

MATIÈRES PORTALBA, FACE A LA HALLE AUX VIANDES,

OFFRENT à des prix très réduits afin de réduire leur stock, un assortiment varié et choisi de peaux d'oie, de marchandises [illegible] tout ce qui concerne la toilette d'homme. Ils invitent leurs amis et tous ceux qui ont besoin d'articles dans leur genre, à s'adresser chez eux avant d'aller ailleurs. 23déc—15f

Aux Planteurs—Avis important.

LE soussigné a du BI-SULFITE DE CHAUX frais, à $15 le baril, comptant, sur livraison. JOSEPH ALBRECHT, Apothicaire et chimiste, rue du Canal, No 162, 23déc—1m

AVIS.

LA société F. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison H. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison. H. PRATS, Par J. CARBO, J. MAGI. 24déc—1m

AVIS.

LE soussigné prévient toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir de présenter leurs comptes avant le 1er janvier prochain, et celles qui lui doivent de bien vouloir régler avec lui avant cette date, à son magasin No 105, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, de 9 à 4 heures. S. CAMBON. 14déc—au1janv

CHANGE.

A VUE ET A ECHEANCE, sur New-York. A vendre par W. J. REID, nov— 33, rue des Magasins.

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils payeront comptant. WITTERS & PENFIELD, 16déc— Rue Vieille Levée, No 31

A vendre,

500 boisseaux *Maïs* mélangé,

100 caisses savon Colgate,	Poudre levain,
104 do amidon Duryea,	Cornichons en barillets et en caisses,
20 do do Silver gloss,	Cigares,
25 do chandelles Adamantine,	Tabac Anderson, Goodwin et Lillienthal's,
100 douzaines balais,	Papier enveloppe,
30 sacs café Rio,	100 grosses d'allumettes,
50 barils cidre nouveau,	Drap bleu,
40 do vieux cidre,	Boutons militaires,
50 caisses whisky,	Bretelles,
50 do vin rouge,	Pipes caoutchouc, terre et fantaisie.
100 barillets maquereaux,	
10 demi barils saumon,	Bottes et bottines pour dames.
Thé noir et thé vert,	
Poivre, épices et muscade,	
Moutarde,	

WITTERS & PENFIELD, 15 déc—1m rue Vieille Levée No 31

GRAND SACRIFICE!

VENTE AU PRIX COUTANT.

Liquidation pour cause de maladie.

P. N. Rivera,

Encoignure Royale et St. Pierre.

A résolu de vendre au plus grand sacrifice son fond de

BIJOUTERIE FINE,

Se composant de

MONTRES en or et argent.
DORMEUSES en diamant.
BROCHES de fantaisie.
BROCHES à portraits.
COLLIERS dans tous les genres pour dames et enfants, enrichis de croix différents modèles.
TABATIERES en argent.
TIMBALES pour enfants.
CORAUX précieux pour migraine et les étourdissements.
DES en or et en argent.
CHAINE chatelaine.
EPINGLETTES pour hommes.
Un grand assortiment de BAGUES en tous genres pour enfants.

Les personnes qui ont des étrennes à offrir feront bien de venir juger par elles-mêmes de la beauté des articles ci-dessus et de l'extrême modicité des prix. 7déc—

Fabrique de Cigares.

14..........Rue Poydras..........

[illegible] Il vient d'arriver et il sera vendu à bas prix [illegible] TABAC [illegible] 7déc—

VENTES A L'ENCAN.

Velours soie, rubans velours, rubans pour chapeaux, chales, jupons brodés, jupons à ressorts, fleurs artificielles, couvertures laine, bas laine et coton, chemises de dessous et caleçons, &c. &c.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MERCREDI 31 courant il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée:

250 lots velours soie, rubans velours; rubans pour chapeaux, chales, jupons brodés, jupons à ressorts, fleurs artificielles, couvertures laine, chemises de dessous et caleçons, &c. &c.

—AUSSI—

25 boites dragées et bonbons.

Conditions à la vente. 31 déc

Bœuf Fulton Market de choix, porc, café, thé, cornichons, fruits assortis, viandes cuites dans des boîtes en ferblanc, venant d'arriver par le brick C. T. O'Brien—Vente à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, MERCREDI, 31 du courant, à 10 heures, dans la rue de la Commune, No 24, et dans la rue du Canal, à l'ancien No 37—

75½ et ¼ bœuf Fulton Market, de choix.
25½ barils pip porc très fin
10 sacs café Rio, strictement prime,
40½ boîtes thés, Oolong, Impérial et Gunpowder,
10 barils cornichons frais,
40 doux ½ & ¼ gallons cornichons,
40 " catsup aux tomates, ¼,
50 " tomates françaises, boîtes en ferblanc de 2 liv.
40 " pêches fraîches et fruits assortis boîtes en ferblanc, de 2 livres.
114 " bœuf rôti, veau et volailles, et mouton rôti, homard, &c.

Tous ces articles sont très frais et de premier choix. On vient de les débarquer du brick O'Brien, l'importateur a choisi ce qu'il y avait de mieux. 30déc

Marchandises sèches, vêtements, rubans et chapeaux,

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 41.

MERCREDI, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 lots marchandises sèches assorties, telles que tweeds gris, satinets et casimirs, indiennes françaises 4/4, indiennes américaines, mouchoirs, jupons brodés, flanelles, mollesons, &c.
200 pièces pantalons casimir noir et fantaisie;
50 douzaines chemises Hickory, assorties;
100 lots vêtements assortis;
25 caisses chapeaux et casquettes. 31déc

Farine, graisse, beurre, huile de graisse, liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan MERCREDI, 31 du courant, à 11 heures, rue des Magasins Nos. 27 et 29, encoignure Gravier—

150 barils farine de différentes marques, 20 tierçons jambons peints en sucre, 10 barils bœuf de graisse, 10 caillets graisse, 250 caisses rhum, 20 fûts huile de Goshen, 10 tierçons épaules, 15 caisses vin du Rhin mousseux, 50 caisses vin rouge, 30 caisses limons, 10 barils vieux whiskey Rye.

Egalement—Un beau poney pleinement garanti.
Conditions—Comptant. 30déc

Succession de Arnaud Angindère.

No 19,989.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 31 janvier 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 décembre 1862, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 65, conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur de la première municipalité, en date du décembre 1844, et déposé à l'étude de Jules Mossy, alors notaire en cette ville, [illegible]

[illegible]

Acte de vente par devant Jos. Cuvillier, notaire. [illegible]

PAR EDWARD M. JACOBS, Encanteur.

Il sera vendu le samedi 24 janvier, [illegible] à midi précis, à la Bourse des Marchands [illegible]

1o—UN LOT DE TERRE de forme irrégulière, situé dans le 3me District, [illegible] Derbigny, [illegible] Lapeyrouse, [illegible] 40 pieds [illegible]

2o—Un LOT DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Johnson, Prieur et Columbus, [illegible]

3o—UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, [illegible]

4o—DEUX PORTIONS DE TERRE situées en cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississipi, [illegible]

5o—Une autre portion de terre située [illegible]

Termes et conditions, comptant.

N. B.—Les acquéreurs de portions de terre ci-dessus devront s'en faire mettre en possession à leurs frais et dépens. Actes de vente devant C. V. Foulon, notaire. 19 déc

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Manufacture de chocolat à la vapeur.

CHOCOLAT EN GROS ET DETAIL | BONBONS FINS ASSORTIS.

D. LOPEZ,

85, RUE DE CHARTRES, 85.

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de MARDI 23 courant, il mettra en vente un grand choix de cartonnages de luxe reçus par les derniers arrivages d'Europe, qui se recommandent au public par leur fraîcheur et leur bon goût.

Afin de suppléer aux difficultés des arrivages, cette maison s'est assurée le concours d'ouvriers de mérite, ce qui lui permet d'offrir aux gourmets une immense quantité de bonbons assortis en tous genres, tels que la crème, CROQUETTES RICHELIEU, MARRONS GLACÉS, NOUGAT FRANÇAIS, &c. &c.

Aussi, une immense quantité de bonbons à 25 et 50 cts la boîte, un lot de champagne et liqueurs mixtes pour enfants.

Chocolat en gros pour marchands.

19 déc—

110..........RUE DU CANAL..........110

Mme DEZAUCHE,

Successeur de Mme TURNER,

EN considération de la crise actuelle vendra au prix coûtant un magnifique assortiment de:

Manteaux en velours noir pour dames.
Manteaux en drap pour dames et enfants.
Robes de soie confectionnées pour enfants;
Velours noir, grande et petite largeur pour confections.

Au plus bas prix: un riche assortiment de **Chapeaux** en velours et en soie pour dames et jeunes filles. 20 déc—1m

AVIS.

L'ELECTION annuelle de huit directeurs de la "Société à pour secourir les orphelins pauvres", aura lieu au bureau de M. Th. J. DIX, rue Poydras, No 74, Lundi, 5 janvier 1863, de midi à 2 heures P. M. RICHARD LLOYD, 19 déc—7 Secrétaire

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 23 décembre 1862.

CETTE BANQUE sera fermée le 25 du courant, Jour de Noël, le 1er et le 2 janvier 18 janvier 1863. 23déc—au3jv GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 22 déc. 1862.

CETTE BANQUE sera fermée le Jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain.

La direction se réunira le 31, le 31 courant et le 7 janvier prochain. AUGUSTE MONTREUIL, 23déc—au6j Caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 23 décembre 1862.

CETTE banque sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 2 janvier prochain. L. BERNARD, 24 déc—au 3j Caissier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1862.

AVIS.

CONFORMEMENT à la huitième section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix huit directeurs pour un an, à partir du premier lundi de février 1863, aura lieu à ce bureau, MERCREDI 21 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. CHAS. J. DARON, 20 déc—au 21 janv Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle Orléans, 20 décembre, 1862.

AVIS.

CONFORMEMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu à ce bureau, LUNDI 19 janvier 1863, à midi. CHAS J. DARON, 20 déc—28f Secrétaire

Compagnie du Gaz de la N. Orléans

4 décembre 1862.

AVIS—Une élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI, 5 janvier prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

Par ordre. N. O. J. TISDALE, 5 déc—1m Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, Lundi 5 janvier 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 154, rue Baronne. C. D. ELDER, secrétaire 4 déc—au 5 janv

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat

Deuxième District de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue St-Pierre No 8, entre Chartres et Nouvelle Levée, bâtisse Pataba.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat du Deuxième District que mon bureau sera ouvert, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., tous les jours (les dimanches exceptés) pour recevoir toutes les taxes non payées et dues à l'Etat, pour l'année 1861, sur les propriétés foncières, le capital, &c, lesquelles taxes doivent être payées de suite, afin que les délinquants seront sujets à la loi. Les personnes qui ont payé leurs taxes d'Etat pour l'année 1861 présenteront leurs reçus à ce bureau pour qu'ils y soient enregistrés.

WD. W. C. CAMPBELL, Collecteur des taxes d'Etat, Deuxième District, Nlle Orléans, 12 décembre 18[illegible]

Café de la Havane.

CENT VINGT-ET-UN sacs excellent café P. R., en débarquement et à vendre par BORNIO & BROTHER, 7 d[illegible] Rue Gravier, No 84.

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'essieux à ressorts de [illegible] des omnibus neufs et de [illegible] main, en bon état. Conditions [illegible] aux écuries, rue Tchoupitoulas, [illegible] au dessus du Stock landing. F. WINTZ, [illegible] Tchoupitoulas

MLLE ALPHONSINE BRAULT, française, est [illegible] à se rendre chez MM. Lapeyre & Ferré, rue de la Vieille Levée, Nos. [illegible] pour affaires qui la concernent. 30 déc—3f

---

VENTES A L'ENCAN.

Beer, Amer, Vins et [illegible]

PAR D. E. MORPHY,

MERCREDI 31 décembre 1862, [illegible] matin, il sera vendu [illegible] à l'encoignure des rues Gravier et Magasins—
50 barils Lager beer,
150 caisses amer de Becker,
500 [illegible] allemands,
147 caisses vin du Rhin.
Conditions, comptant.

Grande vente péremptoire d'avoine, foin, bœuf, porc, papier, &c., sans réserve,

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, mercredi, [illegible] à 10 heures, dans la rue des Magasins [illegible] Lafayette et Girod—
700 sacs avoine prime,
600 do maïs jaune prime,
400 balles foin,
25 barils porc,
15 do bœuf,
10 balais houblon,
1000 rames papier enveloppe, grandeurs [illegible]
Conditions—comptant.

Succession de Wm. G. [illegible] No 18,990.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur, Bureau No 83, Passage de [illegible]

IL sera vendu à l'encan MERCREDI [illegible] 1863, à la Bourse des Marchands et E[illegible] Royale, par compte de la dite succession [illegible] 20 actions de la Banque d'Amérique.
Conditions—comptant. [illegible]

Farine, Café Rio, Tabac, Whisky, Blé Sarrazin, Alcool, Cornichons, Amers et un assortiment de provisions de choix—Vente à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, [illegible] à midi, dans la rue du Camp No 93, [illegible] farine, café Rio, whisky, amers, [illegible] alcool, cornichons, vins, [illegible] sacs, biscuit, maïs, [illegible] avec un assortiment de grosseries fraîches tuellement dans le magasin de Stewart et [illegible] pour le port.
Conditions—Comptant.

Beurre Goshen de choix, Oignons, [illegible] sèches, [illegible] à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 31 [illegible] onze heures, dans la rue Front Levée, No [illegible] la rue Fulton, No 16—
125 barillets beurre [illegible]
70 barils [illegible]
30 sacs [illegible]
Conditions—Comptant.

Balais, houblon, thé, [illegible] Vente à l'encan [illegible]

PAR R. T. MONTGOMERY, [illegible]

[illegible]

Tabac à chiquer et tabac à fumer,

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, MARDI, 6 janvier 1863, à 11 heures du matin, dans la rue Poydras, No 32—
111 demi, trois-quarts, seizièmes et tiers caisses, tabac à chiquer, comprenant quelques unes des marques les plus célèbres.
6 caisses tabac à fumer de qualité extra.
On peut obtenir des catalogues et voir les échantillons.
Conditions—comptant 31déc

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. J. S. Whitaker, juge—Louise Despaux, épouse de Bernard Lataple vs. son mari—No 19,193—Sur motion de Fred. Buisson, avocat de la demanderesse et sur la preuve faite des allégations contenues dans la pétition, la Cour étant satisfaite que la demande est parfaitement établie—

Il est ordonné que le jugement par défaut entré le 20 novembre 1862, soit maintenant confirmé, et il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement définitif soit rendu et par le présent est rendu en faveur de la demanderesse contre le défendeur Bernard Lataple, prononçant séparation de biens et annulant la communauté existant entre les époux [illegible] les frais d'instance au défendeur Bernard Lataple pour les frais d'instance.

Jugement rendu, Nlle-Orléans, le 29 novembre 1862.
(Signé) 4 décembre 1862. J. S. WHITAKER, juge.

Pour copie conforme,
[L. S.] (Signé) W. R. FITH, Greffier.
16déc—31,13janv

VENTES JUDICIAIRES

Succession d'Elie Fontenay et de Jeanne Durand, décédée, épouse d'Elie Fontenay.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans. Nos 19,136 & 19,443—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les dites successions, je procéderai, le SAMEDI, 10 de janvier 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, pour le compte des dites successions, à l'adjudication de—

1o—Dix (10) actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2o—Et quarante actions de la Banque d'Amérique de cette ville.

Appartenant aux dites successions.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
30déc—2,5,7,10 Shérif de la paroisse d'Orléans

DROGUES! DROGUES!

QUININE—1000 onces; MORPHINE—500 onces.
CHLOROFORME—1000 liv.; CALOMEL—400 livres.
BLEU MASS—400 livres; NITRATE D'ARGENT—[illegible] livres.
ALCOOL—5 barils (95).
SAVON DE CASTILLE—150 caisses.
TANNIN—75 livres.
Epices, iodure de potasse, sels Rochelle, &c., &c.
A vendre par S. J. ABRAMS, [illegible] Rue du Camp No 44, et rue Gravier No 74

A VENDRE.

EN débarquement du steamer "Columbia," arrivé de New York:
50 barils bœuf county mess,
50 do do prime,
50 barils bœuf Fulton market,
175 barils porc mess,
175 do do prime,
50 tierçons graisse nouvelle prime,
100 barils de do do
25 barils farine extra de choix,
144 sacs café Rio.
24 rouleaux cuir à semelle.
S'adresser à W. J. REID, 17 déc Rue Magasins, No 33.

PAR LANATA FRERES,

9 et 11, rue Jefferson.

2000 LIVRES amandes cassées, nouvelles, 1000 demi et quarts de boîtes pâtes truffées,
1000 caisses vins bordeaux divers crus; 200 caisses vin rouge, F. M. & Co.;
200 barils vin rouge et blancs; 50 demi pipes Catalogne,
100 paniers Champagne; 200 caisses cassis et punch,
150 paires sardines à l'huile nouvelle pêche à et 1/4 boîtes,
150 caisses marasquin, curaçao, absinthe, kirsch,
25 barils vinaigre français; 100 caisses huile,
50 caisses prunes d'Ente de choix; 10 caisses capres,
1000 damejeannes de 5, 3 et 2 gallons, 40 livres gomme,
100 paniers bouteilles; 200 caisses cerises à l'eau-de-vie,
50 frequins beurre de Goshen. 1000 jambons sucrés,
200 barillets graisse; 200 barils farine nouvelle,
1000 rames papier enveloppe; 25 sacs poivre,
3 estagnons essence Bergamotte et limon,
200 caisses et 25 estagnons eau fleur d'oranger,
20 barils graine de Canaries et de chanvre.
100 barils vinblanc Haut Sauterne. 29déc—au 31

ALCOOL—10 barils 95 o/o
QUININE—100 onces véritable [illegible]
CHLOROFORME—150 livres.
MORPHINE—5 onces, [illegible]
OPIUM—100 livres extra.
A vendre par CUBAGE [illegible]
17 déc—1m rue Royale [illegible]

VINS! VINS!

A VENDRE par J. CHANTEGREL, [illegible] Royale, entre Conti et St Louis, au [illegible] barrique:
110 barriques vin ordinaire,
100 do au dessus de l'ordinaire,
50 do vins fins,
70 do vins blancs au dessus de l'ordinaire.
Le tout aux prix les plus modérés. 29déc—au31d

VINS. VINS.

100 barriques vin rouge ordinaire,
50 barriques vin rouge pour familles,
25 barriques vin rouge fin, 1er cru,
100 caisses vin rouge pour dessert,
150 do vin rouge ordinaire,
200 do vin blanc Haut Sauterne,
30 milliers bouchons assortis,
25 futailles vieille eau-de-vie,
A vendre par E. BORDELOIS,
1 déc—1m No 21, rue Conti

CIGARETTES.

QUARANTE milles paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER, [illegible] Rue Gravier [illegible]

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Secrétaire [illegible]

AVIS est par le présent donné aux locataires des bancs de la susdite Eglise, d'avoir à payer à M. [illegible] No 29, Place St Antoine, avant le 31 [illegible] l'année 1863, le montant de location de leurs bancs [illegible] prix de l'année courante [illegible] et tout banc qui n'aura pas été [illegible] et que le banc susdit sera loué, selon l'usage, par [illegible] ANT. DUPRE, 16 déc—19,16,20,23,25,27,31

AVIS AUX PLANTEURS SUCRIERS.

ARCANUM

Du Dr. Edouard [illegible]

1,000 LIVRES [illegible] conditions [illegible] pour empêcher la [illegible] LASSE de fermenter. A vendre au No 85, rue [illegible]

A V[illegible]

Pour cau[illegible]

UNE TABLE DE CAFÉ [illegible] marché Français. S'adresser pour renseignements [illegible] JIM SMITH, encoignure [illegible] 29déc—3f

A VENDRE.

500 caisses chandelles [illegible] & Co, de 6 [illegible]
100 caisses do do [illegible]
50 barils huile de graisse [illegible]
25 frequins beurre Goshen [illegible]
Venant d'être reçus par [illegible] 27déc—6f

A VENDRE.

TABAC manufacturé [illegible]
25 caisses Hall [illegible]
20 [illegible] Nectarine.
20 [illegible] tabac à mâcher.
A vendre par [illegible]
18déc—6f